

Québec, le 27 février 2012

Monsieur Bernard Garneau
Directeur général
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
101, rue Saint-Jean-Bosco, suite A-2322
Gatineau (Québec) J8V 1V9

Objet : Suivi apporté à l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

Monsieur le Directeur général,

La Commission a examiné, lors de sa réunion tenue le 21 décembre 2011, les suites données par le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières à l'évaluation de l'application de la PIEA.

Dans son rapport, la Commission recommandait au Collège de modifier ses pratiques afin que les étudiants puissent se faire reconnaître leurs acquis dès qu'ils font la démonstration de l'atteinte des objectifs pour les cours concernés. Dans son suivi, le Collège informe avoir modifié ses procédures en ce sens au cours de l'année 2010. Ainsi, dès l'admission, le dossier de l'étudiant est examiné par l'adjointe à la direction pour vérifier les acquis qui pourraient être reconnus. L'étudiant est alors informé de cette possibilité et des documents à fournir. Après examen de la documentation par le Collège, les acquis sont versés, le cas échéant, au dossier de l'étudiant et apparaissent sur le premier bulletin émis. La Commission estime que le Collège a donné des suites satisfaisantes à cette recommandation.

La Commission recommandait aussi au Collège de s'assurer que l'évaluation permette d'attester pour chaque étudiant la maîtrise des compétences dans tous les cours des programmes, incluant les cours porteurs de l'épreuve synthèse de programme (ESP). Au cours de la session d'automne 2010, le Collège a examiné les plans de cours à la lumière de cette recommandation et informé les professeurs des règles à suivre pour s'y conformer. Au terme de la session d'hiver 2011, un échantillon d'évaluations finales et les épreuves synthèses de programme ont été analysés par le Collège qui observait le caractère intégrateur de ces épreuves. La Commission souscrit à l'analyse du Collège et

constate que dans l'ensemble les évaluations respectent la pondération prévue par la PIEA, vérifient l'intégration des apprentissages et assurent une évaluation individuelle de la maîtrise des compétences par les étudiants.

La Commission estime que le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières a donné des suites satisfaisantes à l'ensemble des recommandations qu'elle lui avait adressées dans le cadre de l'évaluation de l'application de la PIEA. Elle prend aussi note des actions réalisées en lien avec certaines suggestions émises.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Michel Lauzière